

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

## Conseil de communauté – procès-verbal du 28 février 2017

Lieu : Mairie de Frasne - 20 h.

Votants :

<b>Bannans</b>	Claude Dussouillez	X
	Louis Girod	X
<b>Bonnevaux</b>	Monique Brulport	X
	Jean-Louis Néault	X
<b>Boujailles</b>	Gérard Paulin	X
	Fabrice Picard	X
<b>Bouverans</b>	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	X
<b>Bulle</b>	Michel Gresset	X
	Dominique Ménétrier	Pouvoir à Michel Gresset
<b>Courvières</b>	Yannick Fabre	X
	Eric Liégeon	X
<b>Dompierre les Tilleuls</b>	Michel Beuque	X
	Jean-Claude Trouttet	X

<b>Frasne</b>	Philippe Alpy	Pouvoir à Bruno Touttet
	Isabelle Elisabeth	Pouvoir à Hélène Poulin
	Maud Franey-Saillard	X
	Hélène Poulin	X
	Guy Perrin	X
	Bruno Trouttet	X
	Denis Vallet	X
<b>La Rivière Drugeon</b>	Hervé Claudet	X
	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittenez	X
<b>Vaux et Chantegrue</b>	Pascal Lanquetin	X
	Pierre Nicod	X
	Xavier Vionnet	X

Secrétaire de séance : Yannick Fabre

Ordre du jour :

- **APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 31 janvier 2017**
- **ASSAINISSEMENT**
  - Point sur le transfert de la compétence Eau et Assainissement
  - Renouvellement convention avec la Chambre d'Agriculture pour le suivi agronomique des épandages de boues de la station d'épuration (2017-2019)
  - Renouvellement contrat avec Suez Service France pour l'assistance biologique à l'exploitation de la station d'épuration
  - Information sur le renouvellement du contrat à durée déterminée de Mr Arnaud Musy
- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
  - ZAE : point sur les acquisitions et constructions en cours
  - PLUi : prescription et modalités de concertation
- **SPORT – JEUNESSE – SOLIDARITÉ**
  - Régie de la Haute Joux : désignation de 6 représentants supplémentaires
- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**
  - Information sur sauvegarde informatique
  - Information sur contrat de ruralité
  - Information sur les Ateliers du Territoire
  - Information SMMAMD
  - Information réunion CIID le 21 mars

Mr Bruno Trouttet, 3<sup>e</sup> adjoint au maire de Frasne, excuse l'absence du maire, Mr Philippe Alpy retenu par des obligations liées à son mandat départemental et donne la parole au Président qui ouvre la séance.

### 1) - **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 31 JANVIER 2017**

Le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le compte rendu du conseil communautaire du 31 janvier 2017. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2) - **ASSAINISSEMENT**

#### 2.1. **Point sur l'étude de transfert de la compétence Eau et Assainissement**

Mr le Président rappelle que dans le cadre de la demande de subvention à déposer au plus tard le 30 juin auprès de l'Agence de l'Eau (co-financement des 80 % à hauteur de 10 % par le Département), Mrs Dussouillez, Paulin, Alpy, Néault, Ratte (Président de la CCA 800), Thévenet et Paridiot (techniciens au Département) se sont rencontrés le 31 janvier.

La CCA ayant les mêmes besoins que la CFD, l'idée de partager à 50 % le poste de technicien pendant 2 ans a été retenue.

Le Président rappelle que le cabinet KPMG réalisera l'étude de faisabilité pour laquelle les éléments seront apportés par le technicien à recruter.

La rédaction de la demande de subvention par les services du Département est en cours.

X. Vionnet signale que les sénateurs ont déposé un amendement pour revenir sur le transfert obligatoire de la compétence assainissement et eau potable.

#### 2.2. **Renouvellement convention avec la Chambre d'Agriculture pour le suivi agronomique des épandages de boues de la station d'épuration (2017-2019)** (délibération n° 6)

Mr le Président indique que le contrat précédent est arrivé à échéance. La Chambre d'Agriculture propose son renouvellement pour 3 ans, au prix annuel de **4 390.80 € HT** comprenant l'analyse des boues (938 €), l'analyse des sols (1 074 €), le suivi et la gestion des épandages (1 292 €), une réunion avec les agriculteurs (500 €), frais de déplacement et de secrétariat (580.80 €)  
Pour mémoire, le coût de la prestation s'est élevé 4 284 € HT en 2016.

Détail des prestations :

##### **Suivi des épandages :**

- Transmission des informations nécessaires aux épandages (au prestataire, aux agriculteurs, à l'administration et à l'agence de l'eau),
- Analyses de sol après épandage,
- Conseils de fertilisation.

##### **Bilan annuel des épandages :**

- Rédaction du rapport d'activité,
- Organisation d'une réunion annuelle de synthèse (bilan sur l'épandage de l'année N-1, points fort/faibles de la filière et échange avec les acteurs du plan d'épandage).

##### **Modification éventuelle du plan d'épandage :**

- Ajout de nouvelles surfaces épandables à raison d'un certain seuil maximum annuel et de l'acceptation des services de l'administration,
- analyses de sol des nouvelles parcelles,
- contractualisation avec les agriculteurs concernés.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de renouveler cette convention et autorise le Président à la signer. Les crédits seront ouverts au budget primitif.

#### 2.3. **Renouvellement contrat avec Suez Service France pour l'assistance biologique à l'exploitation de la station d'épuration** (délibération n° 7)

Mr le Président indique que le contrat précédent est également arrivé à échéance. Suez service France propose son renouvellement pour un an, reconductible 2 fois, au prix annuel de **4 675 € HT** dont 2 800 € pour le suivi et 1 875 € HT pour la rédaction et la présentation du rapport annuel.  
Pour mémoire, le coût de la prestation s'est élevé à 4 571 HT en 2016.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de renouveler cette convention et autorise le Président à la signer. Les crédits seront ouverts au budget primitif.

#### **2.4. Information sur le renouvellement du contrat à durée déterminée de Mr Arnaud Musy**

Mr le Président rappelle que Mr Arnaud Musy a été recruté le 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 28 février 2017 au titre d'un accroissement temporaire d'activité lié aux contrôles de branchements à faire après travaux dans plusieurs communes.

Le travail n'étant pas terminé, et après avis favorable du Bureau, son contrat sera renouvelé une deuxième et dernière fois pour 6 mois au grade d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe, soit du 1<sup>er</sup> mars – 31 août 2017, comme l'autorise la loi et conformément à la délégation partielle donnée au Président par délibération du 12 juillet 2016.

### **3) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **3.1. ZAE : point sur les acquisitions et constructions en cours**

Mr le Président fait un rappel des lots vendus :

Lots 12 et 13 : SCI Perce-Neige (EG Agencement)

- Les travaux de construction avancent bien : installation prévue au printemps 2017

Lot 18 : SCI JAC (SARL Lefevre)

- Les travaux de construction avancent bien : installation en cours

Lot 29 : SCI EM (SARL Houtaud Sécurité Incendie)

- Obtention du PC modificatif le 14.01.2017
- Signature de l'acte de vente le 15.02.2017
- Le bâtiment est livré et les travaux de construction commencent.

Lot 3 : SAS Rusthul Bétons

- Obtention du PC le 14.01.2017
- En attente de signature de l'acte de vente (attente de contact du notaire de Mr Rusthul)
- Les travaux de plateformage du lot ont débuté.

Lot 20 : Electricité Guyon-Villemagne

- Dépôt du PC le 17.01.2017 : en cours d'instruction

Lot 28 : Disco Power

- Obtention du PC le 22.02.2017
- Programmation prochaine de la signature de l'acte de vente

2 nouveaux contacts bien avancés sont en cours. De plus amples informations seront données après la signature des contrats de réservation.

#### **3.2. PLUi : prescription et modalités de concertation (délibération n° 8)**

En préambule, Mr le Président fait part de la note rédigée par Mr Xavier Vionnet et Mme Laëticia Martin Fournier à destination des élus pour préciser l'objectif d'un PLUi (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*) et les procédures. (Annexe 1).

Délibération n° 8 :

Mr le Président rappelle que conformément aux statuts modifiés par arrêté préfectoral du 27 décembre 2016, la CFD est devenue compétente en matière de documents d'urbanisme. Aussi, afin de lancer de façon effective le projet, il est convenu de

- délibérer pour prescrire l'élaboration du PLUi, en définissant de manière non équivoque les objectifs retenus pour cette élaboration ;
- fixer les modalités de concertation et de collaboration avec les acteurs du projet.

A travers son PLUi, la CFD souhaite élaborer avec et pour ses 10 communes membres, un projet cohérent et global de développement et d'aménagement du territoire intercommunal pour les 10 à 15 ans à venir. Ce document de planification réglementaire prendra en considération les échelles intercommunales et communales et harmonisera ces échelles selon les différents enjeux identifiés.

L'un des enjeux majeurs du PLUi concernera la capacité à traduire dans un document réglementaire les objectifs de réduction de consommation des espaces naturels et agricoles. Pour cela, le PLUi devra croiser les enjeux de protection des zones agricoles, des paysages, de la trame verte et bleue et des zones humides, de protection contre les risques naturels, avec les enjeux du développement économique, de l'attractivité du territoire et de la mobilité sur celui-ci.

Le projet de territoire partagé décliné dans le PLUi sera conforme aux prescriptions du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays du Haut-Doubs, actuellement en cours de construction. Les deux réflexions étant menées en parallèle, elles pourront s'alimenter mutuellement.

Le Président propose de prescrire l'élaboration du PLUi avec les objectifs suivants :

- maîtriser le développement de la CFD en maintenant un équilibre entre les zones urbanisées et urbanisables et les zones naturelles, agricoles et forestières,
- améliorer le cadre de vie, préserver l'environnement et les qualités architecturales et paysagères de la CFD,
- permettre un développement économique diversifié et cohérent, en maintenant les filières locales et développant les filières d'avenir,
- assurer la mixité sociale par une politique de l'habitat partagée et cohérente,
- conforter et développer l'attractivité touristique du territoire, basé sur le réseau de sites naturels aménagés et avec la volonté d'améliorer la qualité de l'hébergement touristique,
- connaître les besoins du territoire en terme d'équipements publics, culturels, de loisirs, de services à la personne et à l'enfance pour développer les services à la population,
- maintenir et développer des infrastructures de transports adaptées au territoire.

Le Président précise que la Conférence intercommunale des Maires qui s'est réunie le 3 octobre 2016 a retenu les modalités de collaboration entre la CFD et ses communes membres suivantes :

- La commission PLUi, composée de 2 élus par commune et présidée par le Vice-Président délégué au PLUi, Mr Xavier Vionnet, assurera le pilotage général de l'élaboration du PLUi.
- Le Comité technique, composé d'élus et de l'agent de développement local en charge du suivi du PLUi, Mme Laëtitia Martin Fournier, aura la charge du suivi régulier du dossier d'élaboration (démarches administratives, informations techniques, suivi réglementaire), ainsi que la présentation aux différentes phases avec les PPA (*Personnes Publiques Associées*).
- Le Conseil municipal de chaque commune sera invité à donner son avis à des étapes clefs de la procédure d'élaboration du PLUi (à l'issue du diagnostic, avant-projet du Projet d'Aménagement et de Développement Durable - PADD -, avant-projet pour l'arrêt du PLUi).
- La Conférence Intercommunale des Maires sera réunie avant l'approbation du PLUi.

Ces modalités de collaboration pourront être enrichies à certaines phases de la procédure, notamment par la constitution de groupes de travail thématiques ou territoriaux, afin de permettre la construction et l'appropriation collective d'un projet cohérent pour le territoire, tout en prenant en compte les spécificités des communes.

La Conférence Intercommunale des Maires a aussi défini les modalités de concertation suivantes avec la population :

- Information dans la presse locale
- Affichage dans les communes et à la CFD aux principales étapes du projet
- Diffusion d'information sur le site internet de la CFD
- Publication d'articles dans le bulletin d'informations de la CFD et les bulletins communaux
- Mise à disposition des documents du PLUi actualisés à chaque étape et d'un registre ouvert aux habitants pendant toute la durée de la procédure, dans chaque commune et à la CFD
- Organisation de minimum 4 réunions publiques (par secteur et pour l'ensemble du territoire)

Ces modalités de concertation pourront être enrichies dans le courant de la procédure en fonction des enjeux et des besoins identifiés.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- de prescrire l'élaboration du PLU intercommunal avec les objectifs détaillés ci-dessus,
- d'accepter de mettre en place les modalités de collaboration et de concertation indiquées ci-dessus,
- de mandater le président de la CFD pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de ces décisions,
- d'autoriser le président de la CFD à signer tout document relatif à l'exécution de ces décisions,
- de solliciter une dotation de l'État pour couvrir les frais matériels, d'études et de publication nécessaires à l'élaboration du PLUi.

### **Information sur l'appel d'offres pour le recrutement du bureau d'études pour l'élaboration du PLUi :**

La date limite de réception des offres a été fixée au 13 février 2017.

La commission a ouvert les 10 offres le 14 février 2017, à laquelle Mr Bruno Trouttet a assisté en qualité d'auditeur libre.

Les critères de pondération sont les suivants :

- aspect technique : 70 %
  - ⇒ 30 % pour la composition de l'équipe
  - ⇒ 30 % pour la méthodologie et
  - ⇒ 10 % pour les références PLUi
- prix : 30 %

A l'issue de l'analyse qui est en cours, la première étape consistera à auditionner 3 bureaux d'études le jeudi 16 mars, en présence de Mr Cochet du cabinet KPMG afin de les questionner entre autre sur le volet juridique du dossier.

La procédure devrait être terminée d'ici le 30 mars.

Les prix varient entre 170 000 € et 220 000 €. La dotation de l'Etat devrait s'élever à 50 000 €.

Mr le Président précise que l'éventuelle prise en charge par les communes d'une partie du coût sera un point à aborder.

## **4) - SPORT – JEUNESSE – SOLIDARITÉ**

### **4.1. Régie de la Haute Joux : désignation de 6 personnes représentants supplémentaires (délibération n° 9)**

Mr le Président rappelle que la Régie Haute-Joux est l'émanation du SIDANEP (*Syndicat mixte de Développement et d'Aménagement du Pays de Nozeroy et des Planches en Montagne*) et de la Communauté de communes Frasne Drueon.

Elle fonctionne avec un conseil d'exploitation composé de 12 membres élus : 6 pour le SIDANEP et 6 membres pour la CFD qui sont les suivants selon la délibération du 15.4.2014 :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Claude DUSSOUILLEZ	Pierre NICOD
Philippe ALPY	Christian VALLET
Jean-Louis NEAULT	Yannick FABRE
Xavier VIONNET	Fabrice PICARD
Guy PERRIN	Louis GIROD
Eric LIEGEON	Michel BEUQUE

Le SIDANEP est lui-même l'émanation de deux communautés de communes : celle du plateau de Nozeroy et celle de Champagnole.

En raison de la fusion de ces deux collectivités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SIDANEP n'a plus lieu d'être dès cette date.

La Régie Haute-Joux a vu la composition de son conseil d'exploitation changer, puisqu'elle dépend de la nouvelle communauté de communes qui a élu 6 membres en remplacement des élus du SIDANEP, tandis que les membres élus par la CFD restent les mêmes.

Parmi le futur conseil d'exploitation de la Régie, 3 élus actuels du SIDANEP ne siègent pas au nouveau conseil communautaire issu de la fusion car ils n'ont plus qualité de conseiller communautaire, ce qui pose problème eu égard à leurs responsabilités actuelles au sein de la Régie.

La préfecture du Jura, qui s'est reportée aux statuts de la Régie, a indiqué qu'il était toutefois possible de nommer ces 3 personnes en qualité de personnalité qualifiée avec voix délibérative, à condition d'être conseiller municipal.

Les 3 élus concernés du SIDANEP (Mme Lydie Chanez, Mrs Guy Vacelet, Bernard Menu) remplissant cette condition peuvent donc siéger au conseil d'exploitation de la Régie qui comprendra alors 18 membres, dont 9 pour chacune des communautés de communes.

Le conseil communautaire doit donc désigner 6 délégués supplémentaires (3 titulaires et 3 suppléants), ce qui portera le conseil d'exploitation à 18 membres.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :

Mrs Pierre Nicod, Christian Vallet et Yannick Fabre en qualité de délégués titulaires ;

Mme Marine Paris, Mrs Louis Girod, Michel Gresset, Jean-Pierre Vuitton, Henri Ménétrier, Jean-Michel Baud, Yannick Vuittenez en qualité de délégués suppléants.

La composition des délégués est donc la suivante :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Claude DUSSOUILLEZ	Louis GIROD
Philippe ALPY	Jean-Pierre VUITTON
Jean-Louis NEAULT	Jean-Michel BAUD
Xavier VIONNET	Fabrice PICARD
Guy PERRIN	Marine PARIS
Eric LIEGEON	Michel BEUQUE
Pierre NICOD	Michel GRESSET
Christian VALLET	Yannick VUITTENEZ
Yannick FABRE	Henri MENETRIER

La Régie doit réunir son Bureau lors d'une réunion le 7 mars à 20 h à la CFD.

## **5) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **5.1. Information sur sauvegarde informatique**

Le projet que la CFD héberge sur place les données informatiques des collectivités du territoire de la CFD a été évoqué il y a 2 ans.

Au vu de la complexité et du coût d'un tel système et sans service CFD dédié, il semble présomptueux de se doter d'un tel outil en interne. La solution de recourir à un data center semble être la meilleure alternative sachant par ailleurs que l'AD@T (*Agence Départementale d'appui aux Territoires*) s'interroge sur la sécurisation des données informatiques des collectivités mais qu'elle ne proposera pas le service avant un an.

L'hébergeur du site internet de CFD sera interrogé sur sa capacité d'accueil.

### **5.2. Information sur les contrats de ruralité**

Le Président rappelle que les contrats de ruralité ont été mis en place par l'Etat dans le cadre de sa politique en faveur des territoires ruraux. Ils visent à coordonner les moyens financiers en regroupant les dispositifs et les financements de l'Etat (FSIL, CPER, DETR, FNADT).

Ces contrats seront étalés sur la période des mandats électifs, avec une exception sur le 1<sup>er</sup> contrat qui s'étalera sur la période 2017-2020. Ces contrats recensent les actions prévues à moyen terme dans le cadre des six volets suivants :

1. Accès aux services et aux soins
2. Revitalisation des bourgs centre
3. Attractivité du territoire
4. Mobilités
5. Transition écologique
6. Cohésion sociale

La CFD s'est engagée dans la démarche par délibération du 20 décembre 2016.

Mylène Garanto a ensuite rencontré les 10 communes et une partie des associations pour recenser leurs projets, dont l'ACI de l'Eau Vive, le CPIE et Musicart's.

A l'issue de ce travail, Mylène Garanto et Laurence Lyonnais ont présenté le dossier en réunion de Bureau du 21 février, avant envoi en préfecture, pour relecture et modifications éventuelles.

Ce sera le 4<sup>e</sup> contrat à l'échelle du département signé au plus tard le 24 mars.

1 392 500 € sont disponibles pour le Doubs sur l'année 2017. 4 contrats de ruralité devraient être signés à l'échelle du département en ce début 2017.

Mr Eric Liégeon se félicite de la réactivité de la CFD qui a répondu très rapidement à cet appel à projets, tout en s'interrogeant sur les dossiers que l'Etat retiendra au vu de la nature des projets dont certains ont un coût très élevé, notamment ceux de la commune de Frasne.

### 5.3. Information sur les Ateliers du Territoire

Mr le Président fait part de la démarche engagée par la DDT (*Direction Départementale des Territoires*) suite à un appel à projet national de l'Etat pour engager la réflexion sur le thème « *Vivre et travailler dans le massif du Jura à l'heure du changement climatique* ». Basé sur un partenariat entre Etat et élus, les Ateliers visent à faire émerger une stratégie de territoire et à engager les acteurs locaux dans un processus de projet grâce à la concertation et la co-construction. Le site internet [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr) détaille la démarche globale.

Le Massif du Jura (Ain, Doubs, Jura) fait partie des 4 lauréats retenus au niveau national sur ce thème. Les deux élus référents pour la CFD sont Mrs Xavier Vionnet et Michel Beuque et le Président qui est inscrit d'office ainsi qu'un technicien qui est Mme Laurence Lyonnais. La première des 3 séances d'ateliers se déroulera le 14 mars pour visiter divers lieux / structures (Station de Métabief, Source du Doubs, exploitation agricole, CC Grand Pontarlier, Syndicat Intercommunal d'Electricité à Labergement Sainte Marie,...) avec une demi-journée de restitution le 15 mars.

### 5.4. Information SMMAH

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, le SMMAH organise ce soir même une conférence le 28 février à 20 h à la maison du temps libre à La Rivière Dugeon sur le thème : **20 ans de travaux du Dugeon : des premières évaluations au label « rivière en bon état »**.

Une autre réunion sera organisée pour les élus du territoire CFD.

Un bilan complet des travaux sur le territoire CFD sera le bienvenu pour communication aux habitants.

### 5.5. Information sur CIID le 21 mars (*Commission Intercommunale des Impôts Directs*)

Rappel : depuis le passage en FPU (*Fiscalité Professionnelle Unique*) en 2012, la CIID se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune de la CFD en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux et industriels. Elle est compétente pour donner un avis sur les valeurs locatives 1970 et participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers.

Pour répondre à la demande de la DGFIP, la date choisie pour réunir les membres titulaires de la CIID est fixée au mardi 21 mars à 10 h. Mr Bruno Trouttet y assistera en qualité d'auditeur libre.

Composition de la commission telle que l'a décidé la DGFIP, selon la liste de contribuables donnée par la CFD, en nombre double :

Titulaire	Claude DUSSOUILLEZ	PRESIDENT
Suppléant	Guy MIOT	Bannans
Titulaire	Jean-Louis NEAULT	Bonnevaux
Suppléant	Philippe CUCHE	Bonnevaux
Titulaire	Henri MENESTRIER	Boujailles
Suppléant	Fabrice PICARD	Boujailles
Titulaire	Rémi DEBOIS	Bouverans
Suppléant	Cyril VALION	Bouverans

Titulaire	Dominique MENETRIER	Bulle
Titulaire	Eric LIEGEON	Courvières
Suppléant	Blenda MATEUS	Courvières
Titulaire	Marianne MAINY	Dompierre-les-Tilleuls
Suppléant	Sylvain GARCIA	Dompierre-les-Tilleuls
Titulaire	Géraldine IOTTI	Frasne
Suppléant	Jean-Paul BARTHELET	Frasne
Titulaire	Christian VALLET	La Rivière Drugeon
Suppléant	Carine BOURDIN	La Rivière Drugeon
Titulaire	Xavier VIONNET	Vaux-et-Chantegrue
Suppléant	Annie VALLET	Vaux-et-Chantegrue
Titulaire	Philippe JAVAUX	Sainte Colombe
Suppléant	Henri ALPY	Communailles

Mr Jean-Louis Néault contactera la DGFIP pour connaître les modalités de remplacement de membres absents ou décédés.

#### 5.1. Manifestations 2017 (point ajouté).

Quelques dates à noter :

- Randonnée des fruitières à comté : dimanche 21 mai au départ de Boujailles, en association avec Bulle
- Festival de l'Eau Vive à Bannans : du mercredi 12 au dimanche 16 juillet
- Feux d'artifices : vendredi 14 juillet à Courvières

La page d'accueil du site internet : [www.frasnedrugeon-cfd.fr](http://www.frasnedrugeon-cfd.fr) - rubrique « Agenda » donne la liste complète des animations et manifestations organisées sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15 et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Frasne.

Le Président,  
Claude DUSSOUILLEZ



*C. Dussouillez*